



BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/023277**
n°de gestion : **2003B04205**
n°SIREN : **378 100 416 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/10/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PROSOL GESTION société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

rue Des Frères Lumière ZAC du Chapotin 69970 Chaponnay -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil de surveillance (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

PROSOL GESTION
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.050.000 €
Siège social : Rue des Frères Lumière - ZAC du Chapotin
69970 CHAPONNAY

378 100 416 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le vingt cinq septembre,
A 14 heures,

Les membres du conseil de surveillance de la société **PROSOL GESTION** se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- *Rapport trimestriel d'activité,*
- *Jetons de présence,*
- *Autorisation d'abandons de compte courant au profit de certaines filiales,*
- *Autorisation de prise de participations,*
- *Pouvoirs à conférer au directoire,*
- *Démission d'un membre du conseil de surveillance,*
- *Nomination d'un nouveau membre du directoire,*
- *Questions diverses.*

Les membres du conseil de surveillance présents ont signé le registre de présence en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Denis DUMONT, en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Le Président constate que la moitié au moins des membres du conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Le Conseil étant ainsi en mesure de délibérer valablement, avant de passer à l'examen des questions portées à l'ordre du jour, adopte à l'unanimité après lecture le procès-verbal de la précédente réunion.

RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE

PREMIERE DECISION

=====

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SIXIEME DECISION

Après en avoir délibéré le conseil de surveillance prend acte de la démission de Madame Brigitte DUMONT de ses fonctions de membre du conseil de surveillance à compter de ce jour.

SEPTIEME DECISION

Par suite de la décision précédente ramenant à trois le nombre de membres du conseil de surveillance, le conseil de surveillance constate qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement de Madame Brigitte DUMONT.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président expose, ensuite, aux membres du conseil que Madame Brigitte DUMONT, venant de démissionner de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, souhaite intégrer le Directoire.

Le conseil est donc réuni en vue de statuer également sur cette question.

HUITIEME DECISION

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, fait sienne la proposition de son Président et décide de nommer Madame Brigitte DUMONT, demeurant à DOMMARTIN (69380) – Lieudit en Carret, en qualité de nouveau membre du directoire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2012.

NEUVIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par les dispositions du Code de Commerce.

Avis de l'autorisation et de la conclusion des présentes conventions sera donné aux commissaires aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.